



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **20 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4140

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Déploiement de la stratégie d'économie circulaire - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

**Rapporteur** : Madame la Conseillère déléguée Baume

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 22 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Leclerc, Leclerc, M. Lung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Glatard (pouvoir à M. Pillon), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Gachet, Mme lehl, M. Martin (pouvoir à M. Rabehi), Mme Perrin-Gilbert, M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

**Conseil du 20 janvier 2020****Délibération n° 2020-4140**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Déploiement de la stratégie d'économie circulaire - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Bilan de la stratégie économie circulaire, zéro gaspillage 2017-2019 : des résultats prometteurs**

Depuis 2015, la Métropole de Lyon fait partie des 153 collectivités pionnières qui ont répondu à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) "Territoires zéro déchet, zéro gaspillage" (ZDZG) du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et de l'ADEME. Dans ce cadre, elle s'est engagée à animer une dynamique territoriale pour passer d'une logique majoritairement linéaire (extraire-produire-consommer-jeter) à une logique majoritairement circulaire (réduire-réparer-réemployer-recycler).

Cette dynamique territoriale s'est traduite par l'adoption de 5 orientations stratégiques dans la délibération du Conseil de la Métropole de Lyon n° 2017-1904 du 10 avril 2017 et par l'inscription dans le schéma de développement économique 2016-2021 et dans le projet métropolitain des solidarités 2017-2020.

En 3 ans, de 2017 à 2019, la stratégie d'économie circulaire a permis d'obtenir des 1<sup>ers</sup> résultats notamment :

- accompagnement de 75 projets entrepreneuriaux (délibérations du Conseil n° 2018-2740 du 27 avril 2018 et n° 2019-3624 du 24 juin 2019) qui pourraient permettre d'éviter ou de détourner 4 400 t de déchets et créer 380 emplois,
- mobilisation de 70 têtes de réseau, acteurs généralistes du territoire ou spécialistes de l'alimentation et du bâtiment et des travaux publics, 2 secteurs particulièrement consommateurs de ressources et producteurs de déchets,
- expérimentation d'une approche d'économie circulaire dans des marchés publics.

Ces 1<sup>ers</sup> résultats sont prometteurs et nécessitent d'être massifiés. Il est proposé au Conseil de la Métropole de solliciter l'appui de l'ADEME pour poursuivre le développement d'une dynamique d'économie circulaire sur le territoire de la Métropole dans le cadre d'un contrat d'objectifs déchets et économie circulaire (CODEC).

**II - Le CODEC**

L'ADEME propose aux collectivités territoriales un CODEC avec un accompagnement financier de 450 000 € maximum sur 3 ans. Pour percevoir la totalité des aides, la Métropole doit atteindre 3 objectifs :

- la réduction de la production des déchets ménagers et assimilés,
- le tri à la source des déchets organiques,
- la mobilisation des entreprises.

Il est proposé à la Métropole de présenter un dossier auprès de l'ADEME pour un CODEC afin de bénéficier de moyens financiers nécessaires à la poursuite de la dynamique engagée. Si la candidature de la Métropole est retenue, une convention définissant le niveau à atteindre sur chaque objectif et les actions pour les atteindre devra ensuite être signée entre l'ADEME et la Métropole. Elle sera soumise ultérieurement à la délibération du Conseil de la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Le conseil d'exploitation de la régie de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole entendu ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** l'engagement de principe de la Métropole à poursuivre le développement d'une logique d'économie circulaire avec les acteurs du territoire.

**2° - Autorise** monsieur le Président à :

a) - déposer la candidature de la Métropole pour un CODEC,

b) - entrer en négociation avec l'ADEME pour définir les objectifs à atteindre sur chacun des 3 indicateurs ainsi que le plan d'actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 22 janvier 2020.**